

**MARCHE n° 2016-002**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**  
**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**  
**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**MADEELI**  
Le Belvédère – 3<sup>ème</sup> étage  
11, boulevard des Récollets  
CS 97802  
31078 Toulouse cedex 4

**Objet de la consultation :**

**Prestations de formation pour le développement de l'actif immatériel des Pme**

Date d'envoi de la demande : **12 février 2016**

Date limite de remise des offres : **29 février 2016 – 12h00**

*Les dossiers reçus après la date de remise des offres seront retournés à leur expéditeur*

## REGLEMENT DE CONSULTATION

---

### SOMMAIRE

---

- Préambule
- Présentation de MADEELI
- 1 Objet du marché**
  - 1.1 Description
  - 1.2 Forme du marché
  - 1.3 Lieu d'exécution des prestations
- 2 Conditions de la consultation**
  - 2.1 Procédure
  - 2.2 Durée de validité du marché
  - 2.3 Modalités d'établissement du marché
  - 2.4 Délai de validité des offres
  - 2.5 Conditions financières
  - 2.6 Renseignements complémentaires
- 3 Présentation et envoi des offres**
  - 3.1 Pièces constitutives de la proposition
  - 3.2 Envoi des offres
  - 3.3 Date de remise des offres
  - 3.4 Planification
- 4 Clauses particulières**
  - 4.1 Obligations
  - 4.2 Obligations fiscales et sociales
  - 4.3 En cas de groupement
  - 4.4 Sous-traitance
- 5 Critères d'attribution**
- 6 Contenu du dossier de consultation**

## Préambule

---

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le présent marché concerne des prestations pour lesquelles le pouvoir adjudicateur est attaché à respecter des objectifs ambitieux de réduction des coûts. Ainsi, à la réponse formelle à l'expression du besoin du client, toute proposition innovante visant à réaliser des économies potentielles, notamment dans le produit, l'organisation des travaux et le contenu des travaux, pourra être présentée

Le candidat listera et cotera financièrement ces propositions de réduction des coûts.

## Présentation de MADEELI

---

MADEELI, l'agence du développement économique, de l'export et de l'innovation en Midi-Pyrénées s'organise autour de trois axes :

- D'une part, **au bénéfice des entreprises et des filières régionales** ; L'Agence accompagne les entreprises midi-pyrénéennes et leur propose des outils, méthodes, contacts qualifiés et solutions concrètes pour les accompagner dans leurs projets. L'Agence joue également un rôle de structuration et d'animation des filières, et conduit des programmes d'accompagnement de démarches collectives.
- D'autre part, **au bénéfice des territoires** ; l'Agence œuvre au développement de l'ensemble des territoires de Midi-Pyrénées et engage des actions sur les bassins d'emplois afin d'assurer l'attractivité des territoires.
- Et enfin **vis-à-vis des partenaires et des réseaux** avec lesquels elle recherche la complémentarité et le partenariat, soit en tant que chef de file en organisant et animant les réseaux, soit en tant que partenaire d'une action thématique donnée.

## 1 Objet du marché

---

### 1.1 Description

Le présent marché a pour objet de sélectionner un ou plusieurs prestataires pour réaliser des modules de formation-action afin de permettre aux entreprises d'augmenter leur valeur immatérielle. Les éléments techniques sont détaillés dans le CCTP ci-après.

Le marché se compose de 3 lots.

Les lots sont détaillés dans le CCTP ci-après.

L'objectif du contrat est à obligation de résultat suivant différents critères tels que qualité, délai, réactivité, moyens et compétences mis en œuvre.

Les prestations attendues sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### 1.2 Forme du marché

Le marché est à procédure adaptée.

### 1.3 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations s'effectueront dans les locaux qui seront mis à disposition du candidat par Madeeli.

## 2 Conditions de la consultation

---

### 2.1 Procédure

Le mode de passation utilisé est : **Marché à Procédure Adaptée**.

### 2.2 Durée de validité du marché

Les prestations se dérouleront sur l'année 2016 selon le calendrier proposé dans le CCTP.

### 2.3 Modalités d'établissement du marché

Le marché entrera en vigueur à compter de sa notification par MADEELI.

### 2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise de l'offre.

Dans le cas où il ne serait pas donné suite à la consultation, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

## 2.5 Conditions financières

Les modalités de paiement sont détaillées dans le CCAP.

La monnaie de compte est l'euro.

En matière de financement, MADEELI est disposée à examiner toutes propositions de financements innovants permettant de réduire les prix.

## 2.6 Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Type de renseignements	Nom	Téléphone	E-mail
Administratif	Marc Bigot	05 34 40 41 06	marc.bigot@madeeli.fr
Technique	Amandine Lesage	05 34 40 41 08	amandine.lesage@madeeli.fr

Toute demande de renseignement sera tracée par un e-mail adressé à l'acheteur.

## **3 Présentation et envoi des offres**

La proposition sera rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'Euro.

Les prix seront présentés Hors Taxes.

La proposition financière devra faire apparaître tous les éléments ayant servi au calcul des prix proposés et les coûts détaillés, avec notamment pour chaque prestation type, le détail suivant :

- répartition du montant de chacune des prestations pour chaque co-traitant ou sous-traitant à paiement direct,
- coût global de production (nombre d'unités d'œuvres, coût journalier),
- ...

Le prix proposé intégrera les temps de rencontres préalables et en cours de mission entre le titulaire et MADEELI ainsi que tous les frais annexes (déplacement, hébergement, ...).

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

### 3.1 Pièces constitutives de la proposition.

La proposition comprendra obligatoirement :

- Déclaration du candidat DC1 et DC2
- Les CCAP et CCTP datés et signés d'une personne ayant pouvoir à engager la société
- Présentation succincte de l'entreprise
- Une proposition technique et commerciale datée et signée d'une personne ayant pouvoir à engager la société, comprenant un dossier structuré incluant toutes les informations explicatives nécessaires pour présenter l'offre qui devra répondre aux critères énoncés au présent document et au CCTP.
- Les références commerciales des deux dernières années

### 3.2 Envoi des offres.

L'offre signée d'une personne habilitée à engager le candidat sera placée sous enveloppe cachetée portant à l'extérieur les indications suivantes :

- *la raison sociale du candidat*
- *Marché n° 2016-002*

Cette enveloppe sera mise sous pli et adressée à :

MADEELI – A l'attention de Marc Bigot  
Immeuble Le Belvédère  
11, boulevard des Récollets - CS 97802  
31078 Toulouse cedex 4

### 3.3 Date de remise des offres.

Les offres devront parvenir à MADEELI pour la date figurant en première page du présent règlement de la consultation.

Le pli qui sera remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenu et renvoyé à son auteur.

### 3.4 Planification

Les phases et les livraisons des prestations attendues sont détaillées dans le CCTP.

Le planning sera élaboré en concertation avec le titulaire du marché lors des premières réunions de cadrage.

## **4** **Clauses particulières**

---

### 4.1 Obligations

Le candidat devra s'engager à répercuter auprès de ses sous-traitants, les obligations et contraintes liées au présent marché.

### 4.2 Obligations fiscales et sociales.

Conformément aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail relatif à la lutte contre le travail dissimulé, le titulaire du marché fournira les attestations prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales. Ces attestations sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.

### 4.3 En cas de groupement.

Les pièces mentionnées au paragraphe 3.1 devront être obligatoirement fournies pour chaque entreprise du groupement.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement, un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement sera un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

Les offres seront signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à fournir).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 4.4 Sous-traitance.

Le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de MADEELI l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Cette obligation de déclaration vaut également en cas de recrutement de sous-traitants en cours d'exécution du marché.

Le candidat devra préciser la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue, la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé.

Le candidat fournira 3 devis pour chaque prestation sous-traitée et ses critères de sélection.

Si le candidat ne peut fournir les 3 devis, il fournira la preuve de ses demandes auprès des sous-traitants (courrier, e-mail).

Le candidat remettra également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics et qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.

## **5** **Critères d'attribution**

---

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Qualité technique et méthodologique de l'offre globale ( noté sur 80)

- Nature et contenu des formations (noté sur 30)
- Références et animations réalisées sur la même thématique (noté sur 15)
- Qualité et expérience des intervenants (noté sur 15)
- Méthodologie d'accompagnement (noté sur 10)
- Qualification de l'entreprise (noté sur 10)

Prix des prestations (sur 20)

- Prix des prestations (noté sur 15)
- Prix de la journée d'accompagnement individuel et personnalisé d'une entreprise (noté sur 5)

MADEELI se réserve le droit d'organiser une audition dans ses locaux du ou des candidats dont les offres auront été présélectionnées.

MADEELI se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre régulière.

## **6 Contenu du dossier de consultation**

---

*Le dossier de consultation est composé des pièces documents suivants :*

- *le présent Règlement de Consultation (RC)*
- *le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)*
- *le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)*

*Les pièces constitutives du dossier de consultation sont mises à disposition par voie électronique à l'adresse suivante :*

*<http://www.madeeli.fr/marches-et-consultations/>*

## CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

---

### SOMMAIRE

---

- 1 Documents contractuels régissant le marché**
- 2 Objet – Montant**
  - 2.1 Objet du marché
  - 2.2 Montant des prestations
- 3 Caractère des prix**
  - 3.1 Contenu des prix
  - 3.2 Date d'établissement des prix
  - 3.3 Forme et type des prix
  - 3.4 Variations des prix
- 4 Conditions de paiement**
  - 4.1 Application de la TVA
  - 4.2 Facturation
  - 4.3 Modalités de règlement
  - 4.4 Facture
- 5 Délais – Livraison – Documentation – Pénalités**
  - 5.1 Livraison
  - 5.2 Documentation
- 6 Conditions d'exécution**
  - 6.1 Responsabilité du titulaire
  - 6.2 Confidentialité
  - 6.3 Propriété intellectuelle
  - 6.4 Communication
  - 6.5 Assurances
  - 6.6 Sécurité
- 7 Infraction à la législation sociale et fiscale**
- 8 Résiliation**
- 9 Litiges – Tribunaux compétents**

## **1 Documents contractuels régissant le marché**

---

Le marché est régi par les documents contractuels suivants :

- Le contrat de prestation
- Le cahier des clauses administratives générales
- Le cahier des clauses techniques
- Le règlement de consultation

## **2 Objet – Montant**

---

### 2.1 [Objet du marché](#)

Le présent cahier des clauses administratives générales détermine les conditions dans lesquelles doit être exécuté le présent marché dont l'objet est mentionné sur la première page de l'acte d'engagement et le détail des prestations précisé dans le CCTP.

### 2.2 [Montant des prestations](#)

Le titulaire s'engage à réaliser les prestations aux conditions de prix figurant dans sa proposition.

## **3 Caractère des prix**

---

### 3.1 [Contenu des prix](#)

Le prix des prestations définies ci-dessus comprend tous les frais afférents aux opérations suivantes :

- aux assurances nécessaires au titulaire dans le cadre du marché,
- à la documentation prévue au titre du marché

Tous les autres frais supplémentaires non précisés restent à la charge du titulaire du marché.

### 3.2 [Date d'établissement des prix](#)

Les prix initiaux du marché figurant à l'article 2 sont établis aux conditions économiques définies à l'acte d'engagement.

### 3.3 [Forme et type des prix](#)

Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois de février 2016.

### 3.4 [Variation des prix](#)

Les prix devront être garantis jusqu'au jour de livraison.

## **4 Conditions de paiement**

---

### 4.1 [Application de la TVA](#)

Les prestations livrées au titre du présent marché sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur lors du fait générateur. La taxe sur la valeur ajoutée est exigible à la réalisation pour tous les postes.

### 4.2 [Facturation](#)

A l'issue de chaque formation, le prestataire adressera à MADEELI une facture de la prestation réalisée.

Dans le cadre de ce marché, MADEELI ne pratiquera pas le paiement direct des sous-traitants.

Les factures de sous-traitance présentées par le titulaire seront obligatoirement accompagnées de la copie d'une pièce justificative de la prestation sous-traitée (facture du sous-traitant au titulaire).

### 4.3 [Modalités de règlement](#)

Toute demande de paiement doit être adressée à MADEELI, 11 boulevard des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4

Si du fait du titulaire (adresse incomplète ou non conforme, etc ...), les demandes de paiement ne sont pas adressées à MADEELI, la date de réception à prendre en compte comme point de départ du délai du paiement est celle de la réception effective de la demande par le service habilité.

Cette demande de paiement sera faite par tout moyen permettant de donner une date certaine

Le règlement des prestations s'effectuera par chèque ou virement dans les 30 jours à réception de facture et vérification du service réalisé.



#### 4.4 Facture

La facture doit respecter les formes suivantes :

- Etre établie sur papier en-tête,
- Rappeler le numéro du marché
- Rappeler la raison sociale exacte du titulaire, sa forme juridique, ses numéros d'inscription au Registre de commerce, d'identification INSEE et la domiciliation des paiements (identique à celle figurant sur le marché)
- Reproduire la désignation de la fourniture telle qu'elle figure au tableau de commande

Elle doit également faire apparaître nettement sans aucune altération :

- le ou les taux de TVA et leur répartition éventuelle sur les différents postes du tableau de commande
- Le montant global HT, la TVA et le montant TTC.

Toute facture incomplète ou incorrecte fera l'objet d'un rejet et entraînera une suspension du délai de paiement.

### **5 Livraisons – Prestations associées – Pénalités**

---

#### 5.1 Livraisons

La fourniture des prestations du marché doit s'effectuer à l'adresse ci-après :

MADEELI  
11 boulevard des Récollets – CS 97802  
31078 Toulouse cedex 4

Un document attestant de réalisation de la prestation (compte rendu, bon de livraison, feuilles de présence, ...) accompagnera la demande de paiement.

#### 5.2 Documentation

Le titulaire s'engage à fournir à la livraison toute la documentation et/ou prestation rédigée en langue française. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

### **6 Conditions d'exécution**

---

#### 6.1 Responsabilité du titulaire

Le titulaire a la responsabilité de mettre en œuvre une organisation, des méthodes et des moyens lui permettant de garantir la qualité des produits livrés ainsi que leur conformité aux exigences au présent marché. Le titulaire est responsable de la qualité des prestations qu'il fournit.

#### 6.2 Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de MADEELI, à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir MADEELI de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le cas échéant, le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

#### 6.3 Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à MADEELI l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de MADEELI et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à MADEELI la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

#### 6.4 Communication

Le titulaire est autorisé à faire valoir pour sa propre communication la mission et les réalisations confiées par le client.

## 6.5 Assurances

Le titulaire du marché doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de MADEELI et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

## 6.6 Sécurité

Le titulaire du marché qui réaliserait l'objet du marché dans les locaux de MADEELI ou de l'un de ses partenaires, respectera les consignes de sécurité qui lui seront communiquées.

## **7 Infraction à la législation fiscale - Lutte contre le travail illégal**

---

Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et ses sous-traitants ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction de participer aux marchés d'organismes publics frappant ceux font l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail.

Le titulaire déclare sur l'honneur que le travail réalisé est effectué avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L620.3, L143.3 et L143.5 du code du travail et qu'il s'acquitte de ses obligations au regard de l'article L. 324-10 du code du travail réprimant le travail illégal.

Le titulaire s'engage à obtenir les mêmes déclarations de la part de ses sous-traitants.

## **8 Résiliation**

---

MADEELI peut résilier le marché aux torts du titulaire en cas d'inexactitude des documents prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de MADEELI.

## **9 Litiges - Tribunaux compétents**

---

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet du présent contrat, les parties tenteront, dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable. En cas de litige persistant, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Toulouse.

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

---

### SOMMAIRE

---

- 1) Préambule
- 2) Contenu des lots
- 3) Réunions de travail
- 4) Tableau des prix

#### **1) Préambule**

---

Le présent marché de prestations intellectuelles vise, dans le cadre d'une démarche collective, à la montée en compétences et l'accompagnement d'un ou plusieurs groupes de 8/10 entreprises du territoire de la nouvelle région.

L'objectif de la démarche est de favoriser le développement économique des entreprises en améliorant leurs capacités et méthodes sur les aspects d'accès au marché, de marketing et de communication.

Il s'agit de modules de formation-action pour permettre à l'entreprise d'augmenter sa valeur immatérielle, notamment en lui communiquant les clés pour mieux atteindre ses marchés, mieux vendre ses produits et par conséquent d'affiner sa stratégie marketing.

#### **2) Contenu des lots**

---

La démarche collective se compose de 3 modules de 2 jours espacés d'un à deux mois. Les modules sont indépendants. Une entreprise pourra choisir de ne faire qu'un seul module sur les trois.

Les premières formations se dérouleront à Toulouse. En fonction de la demande des entreprises ces modules pourront être reproduits en département, sur l'ensemble du territoire de la nouvelle région, éventuellement par secteur d'activité.

Le marché se compose de 3 lots :

- Lot n°1 : Module Stratégie marketing.
- Lot n°2 : Module Stratégie de marque.
- Lot n°3 : Module Stratégie commerciale.

Chaque lot fait l'objet d'une commande distincte. Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Ils ne sont pas autorisés à proposer des offres variables selon le nombre de lots obtenus.

La démarche collective, et par voie de conséquence les prestations de services décrites ci-après, sont programmées pour un groupe de 8/10 structures par lot. Le comité de pilotage se réserve le droit d'augmenter le nombre d'entreprises dans le groupe avant le démarrage en fonction des besoins et sans que cela n'entraîne de surcoûts par rapport à la réponse au présent marché, dans la limite de deux structures.

La location de la salle, équipée pour la formation, sera effectuée et prise en charge par Madeeli.

Le budget global de la démarche collective étant fixé, Madeeli se réserve le droit de négocier les conditions financières d'intervention avec plusieurs des prestataires potentiels pré-sélectionnés à l'issue de cet appel d'offres, voire d'annuler l'un ou l'autre des lots afin de rester dans l'enveloppe fixée dans le cadre de cette démarche collective, ou en raison du nombre insuffisant de participants.

#### **Lot n°1 : Module Stratégie marketing**

Ce lot se compose de deux jours de formation sur la stratégie marketing. Il s'agira de donner à l'entreprise une méthode pour l'aider à connaître son marché pour l'atteindre et vendre ses produits.

Chaque journée comprendra une demi-journée de formation (en termes de diffusion de connaissances) et une demi-journée de « travaux pratiques » où les entreprises travailleront à leur projet propre et repartiront avec une trame de travail bien avancée (cartographie de ses réseaux, persona...).

En fonction du nombre d'entreprises candidates, le lot n°1 pourra être dupliqué sur Toulouse ou sur le territoire de la nouvelle grande région. L'offre devra comporter une cotation pour un, deux ou trois lots n°1.

Chaque entreprise participant à la formation-action se verra remettre un support avec les contenus abordés lors des deux journées.

Le prestataire devra proposer un programme de formation détaillé ainsi que les intervenants pressentis pour les mener.

Les structures participantes seront identifiées courant Mars / Avril.  
Période de déroulement : première quinzaine de Mai 2016 (à titre indicatif)

### **Lot n°2 : Module Stratégie de marque**

Ce lot se compose de deux jours de formation sur la stratégie de marque. Il s'agira de donner à l'entreprise une méthode pour l'aider à positionner sa marque et à renforcer sa notoriété.

Chaque journée comprendra une demi-journée de formation (en termes de diffusion de connaissances) et une demi-journée de « travaux pratiques » où les entreprises travailleront à leur projet propre et repartiront avec une trame de travail bien avancée (Adn de marque, cartographie produit/service/marque, cahier esthétique...).

En fonction du nombre d'entreprises candidates, le lot n°2 pourra être dupliqué sur Toulouse ou sur le territoire de la nouvelle grande région. L'offre de prix devra comporter une cotation pour un, deux ou trois lots n°2 et sur le territoire visé.

Chaque entreprise participant à la formation-action se verra remettre un support avec les contenus abordés lors des deux journées.

Le prestataire devra proposer un programme de formation détaillé ainsi que les intervenants pressentis pour les mener.

Période de déroulement : première quinzaine de juin 2016 (à titre indicatif)

### **Lot n°3 : Module Stratégie commerciale**

Ce lot se compose de deux jours de formation sur la stratégie commerciale. Il s'agira de donner à l'entreprise des outils pour mettre en œuvre sa stratégie marketing et la monétiser par des ventes.

Chaque journée comprendra une demi-journée de formation (en termes de diffusion de connaissances) et une demi-journée de « travaux pratiques » où les entreprises travailleront à leur projet propre et repartiront avec une trame de travail bien avancée (se préparer à un salon professionnel...).

En fonction du nombre d'entreprises candidates, le lot n°3 pourra être dupliqué sur Toulouse ou sur le territoire de la nouvelle grande région. L'offre de prix devra comporter une cotation pour un, deux ou trois lots n°3.

Chaque entreprise participant à la formation-action se verra remettre un support avec les contenus abordés lors des deux journées.

Le prestataire devra proposer un programme de formation détaillé ainsi que les intervenants pressentis pour les mener.

Période de déroulement : première quinzaine d'octobre 2016 (à titre indicatif).

## **2.1 - Cadre global de l'action**

Les notions de normalisation et de propriété intellectuelle portées par Madeeli depuis plusieurs années seront intégrées dans les différents modules sous forme de fil rouge, comprenant des focus spécifiques autant que de besoin. Ces apports seront assurés par les chargés de mission Madeeli ou des experts de la profession en fonction des besoins et en coordination avec le programme de la formation.

Les modules de formation-action seront renforcés par un accompagnement individuel Madeeli sous forme de sensibilisation à la propriété intellectuelle et aux normes.

### **3 - Réunions de travail**

Le candidat sélectionné assistera à toute réunion de travail provoquée par Madeeli en vue de la bonne réalisation de la démarche.

Le candidat collaborera étroitement avec Madeeli pour la bonne tenue et la bonne organisation de la prestation.

### **4 – Tableau des prix**

Le candidat unique ou le groupement présentera une décomposition détaillée du prix pour chacune des phases. Ce prix s'entend tous frais inclus et comprend tous les frais afférents à la réalisation de la prestation (déplacements, nuitées, repas, frais de formation,...).

Les supports remis aux entreprises participantes seront imprimés par Madeeli.

Le candidat indiquera s'il est titulaire de l'agrément au titre de la formation professionnelle. Le candidat devra remettre le CV des intervenants pressentis pour chaque lot.

Le candidat proposera un prix préférentiel pour un accompagnement individuel et personnalisé pour les entreprises de la démarche collective. Cet accompagnement individuel pourra être proposé aux entreprises participantes en complément de la démarche collective. Cet accompagnement sera facultatif et entièrement à la charge des participants.